



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 21 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	24	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GANNAT Fanny, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 15/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/04/2026.

Présents : Mme GANNAT Fanny, M. DUPORT Jean-François, Mme PASQUET Christine, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. DUPLESSY Gilles, Mme GARNIER Véronique, M. CENICO Antoine, Mme MOREAU Claudine, M. BENNAÏ Farid, Mme OBRE Béatrice, M. HÉBERT Yoann, Mme FRANCOIS Marie-José, Mme KHALFA Sadiha, M. FOUCHET Joël, Mme LELIEVRE Lucette, M. LEFEVRE Stephen, M. GALUTTI Yannick, Mme LÉON Peggy, M. LEFÈVRE Alexis, M. PEZAIRE Jean-François, Mme CHARLET Audrey, M. PRIGENT André, Mme DUCHESNE Adeline, Mme VERSAILLES Brigitte

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 22/04/2026
Et
Publication du : 22/04/2026

Excusés avec procuration : M. MARION Philippe à M. DUPORT Jean-François, M. LIPPERT Thierry à M. FOUCHET Joël, Mme LEBOEUF Stéphanie à Mme LÉON Peggy

Excusé : M. MASSONNEAU Philippe, M. PRIOU Eric

A été nommé secrétaire : M. DUPORT Jean-François

2026-026 – Désignation des représentants élus au Comité Social Territorial (CST)

Vu le code Général de la fonction publique, notamment ses articles L251-1 à L 254-6 concernant les comités sociaux territoriaux,

Considérant que l'effectif communal servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel,

Considérant de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires du personnel.

Considérant la nécessité d'organiser les élections professionnelles en décembre 2026,

Titulaires :

- Liste : Mandorais Unis Pour Réussir : 3 élus
 1. PASQUET Christine
 2. GARNIER Véronique
 3. CENICO Antoine

- Liste : Ensemble Pour Villemandeur : 1 élu
- 4. PRIOU Eric

Suppléants :

- Liste : Mandorais Unis Pour Réussir : 3 élus
 - 1. MOREAU Claudine
 - 2. ADRIEN CAMUS Catherine
 - 3. FOUCHET Joël
- Liste : Ensemble Pour Villemandeur : 1 élu
 - 4. MASSONNEAU Philippe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- FIXE le nombre de représentants d'élus du conseil municipal à 4 et en nombre égal à celui du nombre de représentants du personnel,
- CONSTATE l'existence d'une seule liste,
- DECIDE de ne pas procéder à l'élection à bulletin secret,
- NOMME et INSTALLE les membres dans le comité selon la liste suivante :

Sont titulaires au CST :

- PASQUET Christine
- GARNIER Véronique
- CENICO Antoine
- PRIOU Eric

Sont suppléants au CST :

- MOREAU Claudine
- ADRIEN CAMUS Catherine
- FOUCHET Joël
- MASSONNEAU Philippe

Adopté à l'**Unanimité**

Vote Pour : 27 - Vote Contre : / - Abstention : /

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/04/2026



Le Maire,

Fanny GANNAT

Le Secrétaire de Séance

Jean-François DUPORT

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 22/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr